

Considérant qu'il ressort, de plus, des dits documents, que la demande du dit John C. Rykert a été accordée, et qu'un arrêté du conseil a été approuvé, le 17 avril A. D. 1882, octroyant la dite concession au dit Adams, et que le dit J. C. Rykert, dans cette correspondance, a prétendu et insisté qu'il avait réussi à obtenir cet arrêté du conseil grâce à l'influence extraordinaire que lui, le dit Rykert, exerçait sur le département de l'intérieur et sur le gouvernement, comme il ressort des extraits suivants des lettres adressées par le dit Rykert au dit Adams et publiés dans les dits procès-verbaux, savoir:—à la date du 11 avril 1882 :

"J'ai vu McCarthy aujourd'hui, et il est fort surpris d'apprendre que j'ai eu la coupe de bois, car on la lui a refusée en termes formels. Il est disposé à se joindre à nous pour l'exploration, et je pars pour Hamilton pour faire dire à Laidlaw où il veut sa coupe. Il m'a écrit pour me dire qu'il serait prêt à faire presque n'importe quoi si si je voulais lui aider à l'obtenir. Je vous écrirai de chez moi jeudi. L'arrêté du conseil a été présenté au cabinet aujourd'hui, et il est probable qu'il passera tout de suite. Les instructions seront alors données à l'arpenteur. Nous sommes en veine: le député du ministre m'a dit que pas un autre homme n'aurait pu les faire céder."

Et, aussi, le 16 avril 1882 :

"L'arrêté a été passé il y a plusieurs jours. Laidlaw doit me rencontrer à Hamilton, demain. Il n'a pas son arrêté, et il est à présent d'avis que j'ai plus d'influence que McCarthy, qui m'a dit que le gouvernement lui a répondu par un refus."

Et, aussi, le 21 avril :

"L'arrêté du conseil a été finalement passé, et cela, bien qu'on ait tout fait pour induire le gouvernement à changer d'avis."

Et, aussi, le 24 avril :

"Laidlaw a offert de payer \$1,000 avec moi que je ne pourrais pas faire passer l'arrêté en votre faveur, parce qu'on le lui avait refusé en janvier et de nouveau en février."

Et, aussi, le 10 mai :

"Laidlaw n'a pu faire passer son arrêté que cette semaine, et il a été obligé d'avoir recours à moi; ainsi vous voyez qui a de l'influence auprès du gouvernement après tout."

Et, aussi, le 1er août 1882 :

"Il y aura de la satisfaction à savoir que ce que j'ai obtenu en ferrailant comme j'ai fait avec le gouvernement ne trompe pas votre attente. Je ne voudrais cependant pas passer de nouveau par de pareilles difficultés pour deux fois le montant. Je n'ai jamais passé six semaines comme celles pendant lesquelles j'ai cherché à forcer le département à rendre justice. Le retard et le refus peuvent être en grande partie attribués au fait qu'on avait refusé la chose à McCarthy auparavant. Pauvre Laidlaw ! Je suis heureux qu'il ne m'ait pas devancé. Il croyait être bien habile et avoir pour lui tout ce qu'il y a d'influence dans le pays. Je crois qu'on admettra une fois que J. C. R. ne peut être facilement battu, lorsqu'il entreprend quelque chose."

Et considérant qu'il ressort, de plus, que la dite concession a été subseqüemment vendue par et au nom des dits Adams et Rykert à un sieur Louis Sands au prix et somme de \$200,000, et que le dit John-C. Rykert a reçu, en date du 16 janvier, A. D., 1883, du dit John Adams la somme de \$74,200 sur les deniers résultant de la dite vente, et que la dite somme était payable, aux termes de la dite convention, à titre de part du dit John-C. Rykert ou de son épouse dans la dite concession, et qu'il a signé à cet effet le reçu suivant :

"WINNIPEG, Man., 16 janvier 1883.

"Reçu de John Adams, trente-mille piastres en traites sur la banque de Montréal et quatre billets de Louis Sands pour trente-neuf mille deux cents piastres, payables dans un et deux ans. Le tout payable à l'ordre de Mme N. M. Rykert, et pour acquit des deniers à elle payables suivant convention.

"J. C. RYKERT,  
"Son procureur."

Considérant qu'il ressort du rapport des *Débats* de la chambre, que le 2 mai, A. D., 1883, le député représentant alors comme il représente actuellement la division nord de Norfolk, a demandé, de son siège: "Je désire savoir si l'honorable député n'a pas négocié la transaction concernant les coupes de bois aux Buttes du Cyprès? Je désire savoir s'il n'a pas, comme agent pour d'autres personnes, obtenu des coupes de bois à cet endroit pour \$5 par mille carré, qu'il a revendues pour \$2,000 le mille carré? Je veux savoir si l'honorable monsieur n'a pas obtenu cela pour un nommé Adams; s'il n'est pas allé lui-même à Winnipeg, et s'il n'a pas vendu les coupes de bois à Louis Sands, du Michigan? Je désire savoir si le Sir RICHARD CARTWRIGHT.

prix n'était pas \$200,000; s'il n'a pas été payé \$90,000 comptant, et si l'honorable monsieur n'a pas mis un tiers de cette somme dans sa poche?" Et qu'à toutes ces questions, le dit John-C. Rykert a répondu négativement, et qu'il a fait immédiatement, de son siège en chambre, la déclaration suivante: "L'honorable monsieur m'a posé certaines questions auxquelles je veux maintenant répondre. Ainsi, je ne suis retiré, soit directement ou indirectement, l'argent dont il a parlé. Je n'ai eu que mes honoraires professionnels et rien de plus. Et je ne également avoir négocié pour M. Adams ou toute autre personne l'achat d'une coupe de bois. M. Adams était représenté par des agents, il a conclu son affaire sans mon intervention, et je n'ai pas empêché d'argent, comme l'a prétendu l'honorable monsieur. Bien plus, j'ai conseillé à M. Adams de ne pas vendre cette coupe de bois, mais de l'exploiter. L'honorable député a souvent répété ces accusations, en dehors de cette chambre, et je suis bien aise de pouvoir déclarer ici qu'elles sont absolument fausses."

Considérant qu'il ressort de plus, de la dite correspondance publiée dans les dits procès-verbaux, que certaines difficultés ayant surgi au sujet de la dite concession que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique réclamait comme étant en tout ou en partie fermée dans la zone du chemin de fer, le dit John-C. Rykert est convenu avec le dit Adams d'employer, et qu'il a informé le dit Adams par lettres signées de sa main qu'il employait des moyens de corruption auprès de certains membres du gouvernement du Canada et du parlement fédéral et auprès d'autres fonctionnaires du gouvernement, afin de faire rejeter la réclamation de la dite compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique et de s'assurer, pour lui-même et le dit Adams ou leurs ayants-cause, la possession de la dite concession, et qu'il a, de plus, informé le dit Adams qu'il avait définitivement réussi à arranger la chose, suivant qu'il ressort des extraits suivants de lettres écrites par le dit John-C. Rykert au dit Adams et publiés dans les dits procès-verbaux, savoir :

Dans la lettre du 28 janvier 1883 :

"Je dois aller à Ottawa demain soir pour faire valoir nos intérêts, ce qui ne me sourit pas. J'entends avoir toujours le plus difficile à faire. J'ai Bowell qui travaille pour moi, et si nous réussissons à battre le chemin de fer, nous aurons à payer le montant que nous sommes convenus de payer, comme vous vous rappelez, quand nous étions tous deux au *Queen's Hotel*. Je n'ai pas dormi depuis une semaine en conséquence de cette affaire. Nous devons nous tenir parfaitement cois.

Et plus loin, dans la même lettre :

"J'engage tous ceux que je puis trouver à m'aider à Ottawa, et il nous faudra les bien payer pour cela, car nous n'avons pas les moyens de perdre cette opération."

Et dans une lettre du 12 février 1883 :

"Je n'ai encore réussi en rien, mais je tire des ficelles de tous côtés. Le fils de John A., de Winnipeg, l'associé de McArthur, est ici et je me propose de l'employer auprès de son père. Je pense que si vous faisiez venir ici le jeune Tupper en le payant assez bien, il nous aiderait beaucoup. La compagnie du canadien du Pacifique a une grande influence sur le gouvernement, et il nous faut la déjouer de quelque manière."

Et dans la même lettre :

"Je suis tout à fait dégoûté de cela, car c'est quelque chose auquel je n'avais pas raison de m'attendre et que je ne devrais pas être obligé d'entreprendre. Si l'affaire coûte tout ce que nous avons dit, mieux vaut la faire que de l'abandonner."

Et dans une autre lettre du 5 mars 1883 :

"Je n'ai point encore réussi à faire avancer l'affaire de la coupe de bois. J'ai aimé Macdonald et Tupper de Winnipeg et j'espère qu'ils pourront induire leurs pères à agir comme il faut dans cette affaire. Je suis presque découragé du retard. Sands m'écrit tous les jours à ce sujet. Il sait tout ce qui en est. Des gens lui ont envoyés les journaux contenant les exposés, Nous ferons cette semaine tous les efforts possibles et il nous faudra arriver à quelque chose, même s'il nous faut sacrifier chacun un billet."

Et dans la lettre du 8 mars :

"Je trouve que de toutes parts nous sommes entourés de difficultés au sujet de la coupe de bois, et je constate que le C. C. P. a certains ministres qui travaillent pour lui. Je crains qu'il ne nous en coûte à chacun six ou sept mille piastres pour faire réussir l'affaire. J'en ai cinq ou six qui travaillent pour moi, et je suis convenu de les bien payer s'ils réussissent. Muckle était ici et m'a dit que la coupe de bois était tout entière comprise dans la zone du chemin de fer.

"Je crains que la compagnie ne fasse tous ces efforts pour me faire échouer. J'ai besoin d'être convaincu que vous êtes sûr que je fais ce qu'il faut, et aussi que vous